

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 10 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 mars à 18h, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 3 mars s'est réuni en séance ordinaire en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALLIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, Matthieu BIGOT, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Paul BESOMBES, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Martial MAUGER, Raphaël CHAUVOIS, Yves MESLÉ, Emmanuel TISON, Isabelle VILLEY DESMESERETS, Nicolas FRENOD, Marie LE BAS, Alexandre LAVENANT, conseillers municipaux.

Absents excusés / pouvoirs (P) : Thierry TOLOS (P. Mme POLEYN), Béatrice PINON (P. Mme LECHEVALLIER), Christophe GSELL, Pascale SEGAUD CASTEX (P. M. MESLE), Lucie TOLMAIS (P. M. BAIL).

Secrétaire de séance : M. BIGOT.

Gestion des Assemblées / intercommunalité :

GESTION DES ELUS – MANDATS SPECIAUX - RENOUELEMENT DE MANDATS SPECIAUX PERMANENTS AU MAIRE

DL20250310_02	Présents : 24	Pouvoirs : 4	Abstentions : 6	Suffrages exprimés : 22	Pour : 22	Contre :
---------------	---------------	--------------	-----------------	-------------------------	-----------	----------

Annexe : - Fiche besoins

Rapporteur : Le Maire – VU en C° finances du 06/03/2025

Le Maire sollicite l'octroi de plusieurs mandats spéciaux permanents (MSP) pour lui permettre – ainsi qu'à son représentant - le remboursement des frais qu'il pourrait engager pour le bon déroulement de ses missions (consolidation et stimulation des jumelages, réunions des associations/organismes auxquelles la commune adhère).

Lu et entendu l'exposé et après délibération, le CONSEIL MUNICIPAL décide à l'unanimité des votes exprimé, avec 6 abstentions¹,

- De reprendre sa compétence à l'occasion de la présente délibération ;
- D'octroyer au maire les mandats spéciaux permanents (MSP) dans les matières et objets suivants :
 - ✓ Mandat spécial permanent pour l'initiation, la consolidation et la stimulation des jumelages et partenariats de la commune (les jumelages concernent les communes de Braine l'Alleud, Angmering, Lohr Am Main, Rosslare et Gela) ;
 - [pour rappel, le Conseil municipal avait déjà accordé par délibération du 25/11/2024 l'octroi d'un MSP dans le cadre du jumelage avec le Sicile, valable pour l'année 2025].
 - ✓ Mandat spécial permanent pour se rendre aux réunions et invitations des associations auxquelles la commune adhère, et notamment (cette liste est susceptible d'évoluer dans le cas de nouvelles adhésions) :
 - AFCCRE
 - APVF
 - ANETT
 - Commune des Chemins du Mont-Saint-Michel
 - UAMC - Union amicale des Maires du Calvados
 - Route des Abbayes Normandes
 - ✓ Mandat spécial permanent pour les visites, déplacements et accueils dans le cadre des parrainages de la commune, et notamment (cette liste est à titre d'information et non exhaustive, susceptible d'évoluer dans le cas de nouveaux parrainages) :

¹ MM Chauvois, Meslé (+ pouvoir de Mme Segaud Castex), Tison et Frenod, et Mme Le Bas s'abstiennent.



- Association des **Villes Marraines**
- Ville Marraine du **Commando Kieffer**
- ✓ Mandat spécial permanent pour les remises de prix dans le cadre des **labellisations de la commune**, et notamment (*cette liste est susceptible d'évoluer dans le cas de nouvelles labellisations*) :
 - Villes actives et sportives
 - Villes et Villages fleuris
 - Territoires engagés pour la nature
- ✓ Mandat spécial permanent pour se rendre aux réunions et invitations des structures auxquelles la commune adhère dans le cadre des **politiques culturelles et touristiques de défense et de promotion du patrimoine local et du territoire régional** (*cette liste est susceptible d'évoluer dans le cas de nouvelles adhésions*) :
 - Préfiguration de la gouvernance des "plages du débarquement"
 - Comité du Débarquement
 - Fondation du Patrimoine
- ✓ Mandat spécial permanent pour se rendre aux réunions et invitations de la Ligue contre le Cancer
- ➔ D'Autoriser le maire, en cas d'empêchement, à subdéléguer son mandat spécial à un élu délégué concerné par l'objet du MSP.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Transmis en préfecture le
Affiché/notifié le **17 MARS 2025**
Certifié exécutoire.